



Salaire impayé droit du travail

Par **DUB47**, le **20/08/2010** à **16:07**

Bonjour,

voilà je vous explique mon cas mon employeur m'a fait mon chèque de salaire mais celui-ci n'est pas revenu impayé par ma banque pour provision insuffisante en plus de ça il est interdit bancaire il me dit qu'il doit débloquer des fonds avec leur banque pour pouvoir me payer mais je n'ai toujours pas eu de nouvelle à chaque fois que je reporte au lendemain le manque de mon salaire provoque des défaillances dans ma vie privée très importantes.

suis-je dans mes droits de ne pas aller travailler tant que je n'ai pas mon salaire et quel risque encourt mon employeur.

en attendant d'une réponse veuillez recevoir mes chères salutations distinguées

Par **pepelle**, le **23/08/2010** à **12:43**

Bonjour

Il faut faire un référé devant le CPH pour obtenir une ordonnance de non-paiement des salaires. Celle-ci vous permettra de quitter votre travail et de pouvoir toucher l'assédic